A SULANA

Société par actions simplifiée au capital de 1535 100 euros

Siège social :
Route de Mezzavia Chemin de Culetta
20167 AJACCIO

931 030 548 RCS AJACCIO

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 JUIN 2026

PROPOSITION DE LA RESOLUTION D'AFFECTATION

DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le **bénéfice** de l'exercice clos le 31 décembre 2025 s'élevant à **10 315,74 euros** de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	**10 315,74 euros**
A l'absorption des pertes antérieures reportées	**522,00 euros**
Et le solde soit,	**9 793,74 euros**

En totalité au compte « Autres Réserves », qui s'élève ainsi, après affectation, à 9 793,74 euros.

Conformément à la loi, l'assemblée générale prend acte qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée depuis la constitution de la société.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme ;

Le président :
Jean-Roch CHELOS



Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

① BILAN SIMPLIFIE

DGFiP N° 2033-A-SD2026

Désignation de l'entreprise : SAS A SULANA — ROUTE DE MEZZAVIA — Néant ☐ *

Adresse de l'entreprise : CHEMIN DE CULETTA — 20167 AJACCIO

SIRET : 9 3 1 0 3 0 5 4 8 0 0 0 1 6

Durée de l'exercice en nombre de mois * : 12

Durée de l'exercice précédent * : 6

ACTIF

			Brut 1		Amortissements-Provisions 2	Exercice N clos le 31122025 Net 3	Exercice N-1 clos le 31122024 Net 4
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial*	010		012		
		Autres*	014		016		
	Immobilisations corporelles*		028		030		
	Immobilisations financières* (1)		040	1 535 100	042	1 535 100	1 535 100
	Total I (5)		044	**1 535 100**	048	**1 535 100**	**1 535 100**
ACTIF CIRCULANT	STOCKS Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050		052		
	STOCKS Marchandises *		060		062		
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066		
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	188 012	070	188 012	11 889
		Autres * (3)	072	213 005	074	213 005	51 789
	Charges constatées d'avance *		092		094		
	Valeurs mobilières de placement		080		082		
	Disponibilités		084	7 497	086	7 497	1 715
	Total II		096	**408 514**	098	**408 514**	**65 393**
	Total général (I + II)		110	**1 943 614**	112	**1 943 614**	**1 600 493**

PASSIF

			Exercice N NET 1	Exercice N-1 NET 2
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120	1 535 100	1 535 100
	Ecarts de réévaluation	124		
	Réserve légale	126		
	Réserves réglementées*	130		
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)	132		
	Report à nouveau	134	(522)	
	Résultat de l'exercice	136	10 316	(522)
	Subventions d'investissement	137		
	Provisions réglementées	140		
	Total I	142	**1 544 894**	**1 534 578**
Provisions pour risques et charges	**Total II**	154		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164		
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166	1 589	
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA 169 29 287)	172	41 341	1 600
	Comptes courants d'associés	173	355 790	64 315
	Autres dettes	175		
	Produits constatés d'avance	174		
	Total III	176	**398 720**	**65 915**
	Total général (I + II + III)	180	**1 943 614**	**1 600 493**

Comptes conformes par le représentant légal

RENVOIS

(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	
(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	
(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	211 846		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

② COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFiP N° 2033-B-SD2026

Néant ☐ *

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts) — Désignation de l'entreprise: SAS A SULANA

			Exercice N clos le 31122025 (1)	Exercice N-1 clos le 31122024 (2)	
A - RÉSULTAT COMPTABLE					
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	209	210		
	Production vendue : biens	215	214		
	Production vendue : services * — dont export et livraisons intracommunautaires	217	218	146 436	10 289
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)		222		
	Production immobilisée *		224		
	Subventions d'exploitation reçues		226		
	Autres produits		230	234	
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)		232	146 670	10 289
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)		234		
	Variation de stocks (marchandises) *		236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)		238		
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnement) *		240		
	Autres charges externes * : (dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)		242	7 732	10 389
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE * 243)		244	1 043	
	Rémunérations du personnel *		250	86 025	
	Cotisations sociales (dont cotisations personnelles de l'exploitant 380)		252	36 308	
	Dotations aux amortissements * (dont amortissement du fonds de commerce article 39, 1-2°, al 3 du CGI 255)		254		
	Dotations aux dépréciations		256		
	Autres charges : dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * 259		262	88	
	Autres charges : dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles 260				
	Total des charges d'exploitation (II)		264	131 196	10 389
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		270	15 474	(100)
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)		280	7 637	202
	Produits exceptionnels (IV)		290		
	Charges financières (V)		294	10 975	624
	Charges exceptionnelles : Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) 347 (VI)		300		
	Charges exceptionnelles : Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D) 348				
	Impôts sur les bénéfices * (VII)		306	1 820	
	2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)		310	10 316	(522)
B - RÉSULTAT FISCAL	Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	10 316	314
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *		316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		318		
	Provisions non déductibles *		322		
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)		324	1 820	
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés 247 ; écarts de valeurs liquidatives sur OPC * 248		330		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option (Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D) 249)		251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		999		997
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				342
	Entreprises nouvelles (44 sexies) 986				
	Jeune entreprise innovante (44 sexies A) 989				
	Zone de revitalisation rurale (44 quindecies) 138				
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies) 991				
	Bassins urbains à dynamiser-BUD (art. 44 sexdecies) 992				
	ZFA NG (44 quaterdecies) 345				
	Investissements et souscriptions outre-mer 344				
	Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies) 993				
	Zone franche urbaine (44 octies A) 987				
	Zones restructuration de la défense (44 terdecies) 127				
	Zone France Ruralités Revitalisation (ZFRR) 181				350
	dont divers * : Créance due au report en arrière du déficit 346				
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies) 655				
	Déduction exceptionnelle simulateur de conduite 641				
	dont divers * : Déduction exceptionnelle (art 39 decies A) 643				
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies B) 645				
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies C) 647				
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies D) 648				
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies G) 649				
	Déductions exceptionnelles (art 39 decies F) 990				
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS	Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2		352	12 136	354
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière * (Entreprises I.S. seulement)		356		
	Déficits antérieurs reportables : * 522 dont imputés sur le résultat :				360
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS	Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2		370	12 136	372

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **1 943 614** euros**.**

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **154 307** euros et un total **charges** de **143 991** euros,dégageant ainsi un **résultat** de **10 316** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2025** et finit le **31/12/2025.**
Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Règles et Méthodes Comptables

Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.
Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.
Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.